

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2020-01/C03-02 et C03-03

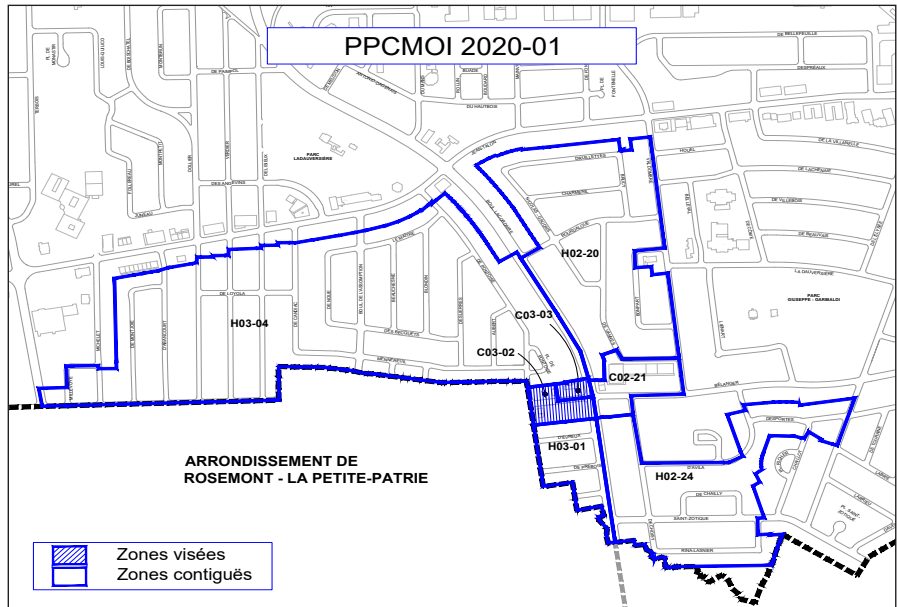
AVIS est donné aux personnes intéressées des zones visées C03-02 et C03-03 de l'arrondissement de Saint Léonard et à celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Saint Léonard et de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2020-01/C03-02 et C03-03 visant la construction d'un bâtiment commercial isolé en remplacement des bâtiments existants situés aux 5829-5833 et 5875 rue Bélanger, dans les zones C03-02 et C03-03, lots numéros 1 125 047 et 1 125 048 du cadastre du Québec.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution **le mercredi 18 mars 2020, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise les zones Commerce C03-02 et C03-03.

Le plan ci-dessous, illustre les zones visées et leurs zones contiguës



Ce premier projet de résolution et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 10 mars 2020.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)